



Federation for **ED**ucation in **EU**rope  
Fédération Européenne des Écoles

# DOSSIER D'INSCRIPTION

**JUIN 2017**

---

CANDIDATS LIBRES

**INGO** enjoying participatory status with the Council of Europe  
OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe  
RC Genève : CHE-109.997.364

**FRANCE**  
9 quai Tilsitt  
CS 60216  
69288 Lyon Cedex 02

**SUISSE**  
Rue du Rhône 116  
1204 Genève

**EMAIL**  
mailbox@fede.education  
[www.fede.education](http://www.fede.education)



Federation for **ED**ucation in **E**urope

**Dossier à retourner avant le 3 mars 2017 à l'adresse**

**CENTRE EUROPEEN DES EXAMENS DE LA FEDE**

**9, Quai Tilsitt**

**CS 60216**

**69288 LYON CEDEX 02**

## CANDIDATS LIBRES – JUIN 2017

### Renseignements candidats

---

Diplôme visé :

---

N° de candidat :

---

Sexe :

F

H

---

Nom :

---

Prénom :

---

Nationalité :

---

Date de naissance :

---

Ville de naissance :

---

Adresse :

---

Adresse suite (si besoin) :

---

Code postal :

---

Ville :

---

Pays :

---

Téléphone mobile et /ou fixe :

---

Mail :

---

### SOUHAITS DE DEPARTEMENT OU PAYS POUR LE PASSAGE DES EPREUVES

Souhait N° 1 *	
Souhait N° 2 *	

\* Le Centre européen des examens ne peut garantir un rattachement dans les départements ou pays mentionnés.

**DOCUMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A LA FEDE  
AVANT LE 3 MARS 2017 ACCOMPAGNÉ DU REGLEMENT CORRESPONDANT**

<b><u>NIVEAU DECP</u></b>			
Désignation			Tarifs
<b>UE – CULTURE ET CITOYENNETE EUROPEENNES</b>			
<input type="checkbox"/> A1 - L'Europe, unicité des valeurs, diversité culturelle			20 €
<input type="checkbox"/> A2 - La construction européenne, ses institutions dans le cadre international			20 €
<b>UE – LANGUES VIVANTES EUROPEENNES</b>			
Langue vivante 1 :	<input type="checkbox"/> B1 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Portugais <input type="checkbox"/> Italien	45 €
	<input type="checkbox"/> B2 Oral		45 €
Langue vivante 2 :	<input type="checkbox"/> B1 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Portugais <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Arabe	25 €
	<input type="checkbox"/> B2 Oral		25 €
<b>UE – TECHNIQUES PROFESSIONNELLES</b>			
<input type="checkbox"/> C12.1 - Entreprise numérique 1			35 €
<input type="checkbox"/> C12.2 - Communication numérique 1			35 €
<input type="checkbox"/> C21 - Communication numérique 2			40 €
<input type="checkbox"/> C22 - Entreprise numérique 2			40 €
<input type="checkbox"/> D12 - Enseignement de spécialité 1			40 €
<input type="checkbox"/> D22.1 - Enseignement de spécialité 2			45 €
<input type="checkbox"/> D22.2 - Epreuve professionnelle orale			50 €
Total			_____ €

<b>NIVEAU DEES</b>			
Désignation		Tarifs	
<b>UE – CULTURE ET CITOYENNETE EUROPEENNES</b>			
<input type="checkbox"/> A1 - L'Europe, unicité des valeurs, diversité culturelle		20 €	
<input type="checkbox"/> A2 - La construction européenne, ses institutions dans le cadre international		20 €	
<input type="checkbox"/> A3 - Le management interculturel et les RH		35 €	
<b>UE – LANGUES VIVANTES EUROPEENNES</b>			
Langue vivante 1 :	<input type="checkbox"/> B3 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Portugais <input type="checkbox"/> Italien	45 €
	<input type="checkbox"/> B3 Oral		45 €
Langue vivante 2 :	<input type="checkbox"/> B3 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Portugais <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Arabe	25 €
	<input type="checkbox"/> B3 Oral		25 €
<b>UE – TECHNIQUES PROFESSIONNELLES</b>			
<b><u>DEESMA / DEESGEST</u></b>			
<input type="checkbox"/> D31 - Etude de cas		47 €	
<input type="checkbox"/> D32 - Epreuve professionnelle orale		35 €	
<b><u>DEESAD / DEESARH / DEESCOM / DEESCOM RP / DEESDIST / DEESECOM / DEESIRS / DEESJOUR / DEESPAB / DEESQSE / DEESSBM / DEESSUC / DEESTE / DEESTRAL / DEESWEB</u></b>			
<input type="checkbox"/> D31 - Etude de cas		65 €	
<input type="checkbox"/> D32 - Epreuve professionnelle orale		60 €	
<b><u>DEESBANQUE (toutes spécialités)</u></b>			
<input type="checkbox"/> D31 - Etude de cas		65 €	
<input type="checkbox"/> D32.1 - Entretien de vente		30 €	
<input type="checkbox"/> D32.2 - Entretien final		30 €	
<b><u>DEESFI / DEESIMMO</u></b>			
<input type="checkbox"/> D31.1 - Epreuve commune		65 €	
<input type="checkbox"/> D31a - Module de spécialité		30 €	
<input type="checkbox"/> D31b - Module de spécialité		30 €	
<input type="checkbox"/> D32 - Epreuve professionnelle orale		60 €	
<b><u>DEESMI / DEESTH</u></b>			
<input type="checkbox"/> D31 - Etude de cas		35 €	
<input type="checkbox"/> D32 - Epreuve professionnelle orale		60 €	
<b><u>DEESINF</u></b>			
<input type="checkbox"/> D31 - Epreuve professionnelle commune		35 €	
<input type="checkbox"/> D31a - Module de spécialité		30 €	
<input type="checkbox"/> D31b - Module de spécialité		30 €	
<input type="checkbox"/> D32 - Epreuve professionnelle orale		60 €	
<b><u>DEESTNM</u></b>			
<input type="checkbox"/> D31.1 - Epreuve professionnelle écrite 1		35 €	
<input type="checkbox"/> D31.2 - Epreuve professionnelle écrite 2		30 €	
<input type="checkbox"/> D32 - Epreuve professionnelle orale		60 €	
		Total	_____ €

**Les UC A1, A2 et A3 peuvent être choisies comme UC optionnelles en MASTERE, pour les candidats n'ayant jamais subi ces épreuves précédemment (dans le cadre d'un DE, DEES...)**

<b>NIVEAU MASTERE</b>			
Désignation			Tarifs
<b>UE – CULTURE ET CITOYENNETE EUROPEENNES</b>			
<input type="checkbox"/> A4/5 - Les entreprises, la concurrence et l'Europe			46 €
<b>UE – LANGUES VIVANTES EUROPEENNES</b>			
Langue vivante 1 :	<input type="checkbox"/> B4 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Portugais <input type="checkbox"/> Italien	90 €
	<input type="checkbox"/> B5 Oral		90 €
Langue vivante 2 :	<input type="checkbox"/> B4 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Portugais <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Arabe	50 €
<b>UE – TECHNIQUES PROFESSIONNELLES</b>			
<b><u>Mastères stratégies financières / MSE (référentiel 2015)</u></b>			
<input type="checkbox"/> D41.1 - Epreuve professionnelle écrite 1			44 €
<input type="checkbox"/> D41.2 - Epreuve professionnelle écrite 2			44 €
<input type="checkbox"/> D42 - Epreuve professionnelle orale			65 €
<input type="checkbox"/> D51 - Epreuve professionnelle écrite 1			62 €
<input type="checkbox"/> D52 - Epreuve professionnelle écrite 2			52 €
<input type="checkbox"/> D53 - Soutenance Thèse professionnelle			90 €
<b><u>Mastère MSE (référentiel 2016)</u></b>			
<input type="checkbox"/> D41.1 - Epreuve professionnelle écrite 1			39 €
<input type="checkbox"/> D41.2 - Epreuve professionnelle écrite 2			39 €
<input type="checkbox"/> D42 - Epreuve professionnelle orale			32 €
<input type="checkbox"/> D51 - Epreuve professionnelle écrite 1			55 €
<input type="checkbox"/> D52 - Epreuve professionnelle écrite 2			45 €
<input type="checkbox"/> D53 - Soutenance Thèse professionnelle			60 €
<b><u>Mastères (autres spécialités)</u></b>			
<input type="checkbox"/> D41.1 - Epreuve professionnelle écrite 1			44 €
<input type="checkbox"/> D41.2 - Epreuve professionnelle écrite 2			44 €
<input type="checkbox"/> D42 - Epreuve professionnelle orale			65 €
<input type="checkbox"/> D53 - Soutenance Thèse professionnelle			90 €
Total			_____ €

*La langue vivante doit être la même à l'écrit et l'oral  
La langue vivante 1 et la langue vivante 2 doivent être différentes*

*La liste des épreuves ci-dessus est exhaustive  
Aucune autre langue ou spécialité d'étude de cas n'est proposée en Juin 2017*

### **Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription**

La photocopie du dernier supplément au diplôme (relevé de notes FEDE)

La photocopie de la pièce d'identité (recto verso)

Le règlement des droits d'inscription par chèque à l'ordre de **FEDE**

**Tout dossier incomplet, ou mentionnant une inscription  
à une épreuve non programmée sera refusé et renvoyé au candidat**

<b>TOTAL A REGLER <u>AVANT LE 3 MARS 2017</u></b>	_____ €
---	---------

Nous vous rappelons que le dossier d'inscription est à nous retourner avant le **3 mars 2017** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**CENTRE EUROPEEN DES EXAMENS DE LA FEDE**  
9, Quai Tilsitt  
CS 60216  
69288 LYON CEDEX 02

Les dossiers reçus après cette date et les dossiers incomplets (notamment sans règlement) ne pourront être traités.

#### **1<sup>ère</sup> étape :**

A l'issue de la période d'inscription, vous recevrez par courrier une confirmation d'inscription vous spécifiant le nom et les coordonnées de votre centre d'examens.

**Si toutefois vous n'avez pas reçu ce document trois semaines avant le début des épreuves, vous devez contacter le Centre européen des examens par mail à l'adresse [mailbox@fededucation](mailto:mailbox@fededucation)**

#### **2<sup>ème</sup> étape :**

Une convocation vous sera transmise directement par votre centre d'examens.

**Si toutefois, vous ne recevez pas ce document au moins deux semaines avant le début des examens (en fonction des calendriers des épreuves présents dans la rubrique examens du site internet), nous vous invitons à prendre contact directement avec votre centre.**

#### **RAPPELS :**

**Les dossiers professionnels devront être remis aux centres d'examens pour le 4 mai 2017, même si votre convocation aux épreuves ne vous est pas parvenue.**

Si vous êtes amené à vous désister, les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés.

Nous prenons en compte dans le calcul de la moyenne générale la dernière note obtenue.

Vous pouvez soit vous inscrire en candidat libre (dans le cadre d'un rattrapage) soit par le biais de votre école mais en aucun cas utiliser les deux procédés lors d'une même session.

### **Art. 40 - Dépôt d'une réclamation**

Les candidats peuvent déposer une réclamation concernant le déroulement matériel d'une épreuve écrite ou orale d'un examen FEDE auprès du Directeur du Centre européen des examens.

La réclamation doit être motivée et adressée par lettre recommandée dans un délai de 5 jours ouvrés après la fin de l'épreuve faisant l'objet d'une réclamation, au Centre européen des examens.

La réclamation sera examinée par le Centre européen des examens qui en vérifiera le bien fondé et prendra les dispositions nécessaires.

### **Art. 40 bis - Droit de recours**

Les candidats éliminés disposent d'un droit de recours qu'ils exercent auprès du Directeur du Centre européen des examens.

Les recours motivés doivent être adressés, par lettre recommandée, dans un délai de 4 semaines après proclamation des résultats pour les sessions de janvier, de juin et d'octobre.

Ces recours sont examinés dans le courant du trimestre civil suivant l'expiration du délai d'appel, par la Commission de recours, composée de trois membres : Le Directeur du Centre européen des examens, le responsable des examens, un représentant du Jury de diplômes.

Les décisions de la Commission de recours sont définitives et sans appels. Elles sont consignées dans un registre spécial tenu au Centre européen des examens.

Les recours ne peuvent porter que sur les résultats obtenus par les candidats éliminés et non sur le déroulement des épreuves. Toute réclamation portant sur le déroulement matériel d'une épreuve est régie par l'article 40 du présent règlement.

### **Art. 41 - Consultation des copies**

Les candidats ayant échoué au diplôme ont la possibilité de consulter leur copie d'examen, pour les épreuves écrites, sur rendez-vous au Centre européen des examens à Lyon.

La copie ne pourra quitter le Centre européen des examens.

Les candidats pourront faire une demande de rendez-vous par lettre recommandée, pendant trois semaines après la date de proclamation des résultats. La consultation de copie n'est possible que pour les épreuves écrites.

L'exemplaire du sujet d'examen et de son corrigé, mis à disposition du candidat lors de la consultation des copies ne pourra être conservé par le candidat.

### **Art. 42 - Deuxième correction de copies**

Les candidats ont la possibilité de demander à ce qu'une deuxième correction de copie soit effectuée pour les épreuves écrites, moyennant un coût fixé annuellement.

Cette demande devra être effectuée auprès du Centre européen des examens dans un délai de 4 semaines après proclamation des résultats.

Seules les épreuves écrites (hors QCM) peuvent faire l'objet d'une demande de seconde correction.

La note issue de cette deuxième correction annule et remplace définitivement le résultat précédemment obtenu pour la matière concernée.